

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Blanchisserie-radioactive-au-bord-de-la-Marne>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Blanchisserie radioactive au bord de la Marne : nous continuons le combat et attendons l'examen du recours au fond**

15 juillet 2020

Blanchisserie radioactive au bord de la Marne : nous continuons le combat et attendons l'examen du recours au fond

Communiqué commun de l'EODRA, Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace France et élu.es locaux

Le 8 juin 2020, la préfecture de Haute-Marne a délivré à la société Unitech une autorisation environnementale pour son projet de blanchisserie radioactive au bord de la Marne, à Suzannecourt. Quelques jours plus tard, les travaux commençaient. Refusant d'être mises devant le fait accompli d'une édification rapide de l'installation qui laisserait peu de temps pour agir en justice, nos associations ont déposé un recours en référé le 21 juin. Cette procédure était portée par Maître Delalande, qui était déjà intervenu contre le permis de construire accordé à l'installation (affaire toujours pendante).

Suite à l'audience, qui s'est tenue le 10 juillet, le tribunal administratif a rejeté notre requête. Nous attendons maintenant l'examen de notre recours, au fond déposé en même temps que le référé, qui sera l'occasion de rappeler les graves lacunes du dossier sur le plan environnemental.

Rappelons que ce site est sensible au risque d'inondation par remontée de nappe. En outre, l'Agence Régionale de Santé, l'Autorité environnementale et un hydrogéologue agréé ont souligné l'insuffisance de l'étude d'impact concernant les rejets dans la Marne et les risques de contamination des eaux souterraines. Le point de rejet des effluents serait situé en amont du périmètre de protection des deux captages de la commune de Vecqueville, qui puisent dans une nappe alluviale dont la qualité est fortement influencée par celle des eaux de la Marne. Ceci est d'autant plus grave que la technique de filtration des eaux retenue par le projet est ancienne et peu performante.

Par ailleurs, l'état des finances de la société Unitech interroge fortement quant à sa capacité à exploiter une telle usine conformément à la réglementation, le coût du projet étant près de quatre fois supérieur au capital de l'entreprise ! D'ores et déjà, l'entreprise a retenu certaines techniques de filtration des eaux non en fonction de leur efficacité, mais de leur compatibilité avec son budget.

Le combat continue. Derrière les promesses fallacieuses de développement et de création d'emplois

locaux, ce projet n'apporterait qu'une pollution permanente aux habitant.es et aux communes en aval. Cette blanchisserie et atelier de décontamination ne doivent pas voir le jour !

Contacts presse :

Maître Samuel Delalande - 06 01 95 93 59

Pour l'EODRA : Jean-Marc Fleury - 06 16 27 14 91